

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 4 avril 2025	N° 2025-177

Convocation du 28 mars 2025

Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOULET
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 4 avril 2025	Délibération
	Direction de la Nature	N° 2025-177

**Grand Projet des Villes Rive Droite (GIP-GPV) et CARBON-BLANC - Parc des Coteaux
- Plan de gestion écologique intercommunal : Animation et valorisation de la
démarche en matière de communication / Eco-pâturage intercommunal - Contrat de
co-développement 2024-2027- Décision - Autorisation**

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La politique nature-agriculture de Bordeaux Métropole s'inscrit dans une intervention partagée avec les communes et autres partenaires privés et associatifs. Bordeaux Métropole a donc vocation à porter des actions structurantes et transversales, en apportant son soutien à l'action des communes au travers d'un règlement d'intervention. Initié en 2015 par le Groupement d'intérêt public - Grand projet de villes (GIP-GPV), le plan de gestion intercommunal du Parc des Coteaux a été finalisé en juin 2017.

Le Parc des Coteaux est dorénavant classé en Espace Naturel Sensible. Sa mise en œuvre nécessite une mission d'ingénierie ainsi que le déploiement d'actions structurantes, comme l'éco-pâturage itinérant. Ces 2 actions s'inscrivent dans les contrats de codéveloppement 2024-2027 (fiche action C060475 du contrat de co-développement) des communes de Bassens, Lormont, Cenon, Floirac et Carbon-Blanc.

En sa qualité de partenaire technique et financier Bordeaux Métropole est sollicitée pour soutenir l'animation et valorisation de la démarche de plan de gestion écologique intercommunal et la mise en place et le suivi de l'écopâturage. Pour l'année 2025, le budget global dédié à ces 2 actions est évalué à 203 650 €, et le fonds de concours demandé à Bordeaux Métropole est de 96 000 €, soit 47,14 % du montant total.

Animation et valorisation du plan de gestion du Parc des Coteaux

Les villes de Bassens, Lormont, Cenon, Floirac et, depuis 2022, la Ville de Carbon-Blanc, se sont engagées en lien avec le GPV Rive Droite pour l'aménagement, la valorisation et la protection du parc des Coteaux.

Depuis juillet 2017, un plan de gestion intercommunal couvre le parc des Coteaux, déclinant une série d'actions à mettre en œuvre dans les années à venir. Ce plan de gestion écologique est coordonné par le GPV dans le cadre du parLAB (laboratoire du parc des Coteaux), rassemblant élus, techniciens et jardiniers des villes ainsi que les partenaires techniques et financiers (Département de la Gironde, Bordeaux Métropole, CBNSA, Conservatoire des Races d'Aquitaine...).

Sur la période 2018 / 2024 les principaux chantiers ont été :

- La mise en œuvre d'un plan de gestion écologique (débroussaillage, fauche tardive, travail sur les lisières, le patrimoine arboré...) par chacune des villes, permettant de préserver voire d'augmenter la biodiversité du parc des Coteaux.
- Des travaux d'aménagement de cheminements (Fil Vert/GR® métropolitain).
- Le lancement d'une expérimentation de pâturage itinérant sur le parc des

Coteaux.

- La mise en œuvre d'un programme de formation « Maître Jardinier du parc des Coteaux » permettant de faire progressivement monter en compétences les agents communaux.
- Le lancement d'une expérimentation de fenaison en régie.
- La mise en place d'un protocole de sciences participatives PROPAGE avec les jardiniers du parc (suivi des papillons du jour).
- Des actions de valorisation du parc des Coteaux et de médiation : création d'une page Instagram, reportage « Il était une bergère », film-recherche « Bergère de Bitume », articles dans la presse locale ou nationale, réalisation d'une nouvelle carte du parc des Coteaux ainsi que d'un jeu de plateau...
- Une actualisation du plan de gestion écologique en 2021.

Dans le cadre du contrat de co-développement 2024-2027, une fiche concerne l'animation du parcLAB. Elle s'articule autour de trois grands axes : la réalisation d'études stratégiques, le développement d'actions de médiation et la coordination du plan de gestion.

Objectifs 2025

- Poursuivre et clôturer le nouveau cycle de formation « Maître jardinier ».
- Accompagner les Villes dans la mise en œuvre du plan de gestion.
- Poursuivre l'expérimentation de fenaison et étudier les pistes de mutualisation du matériel avec Bordeaux Métropole.
- Poursuite et consolidation du projet de pâturage écologique itinérant à l'échelle intercommunale : maintenir le pâturage sur la prairie du Fil Vert du Castel (habitat de l'Azuré du Serpolet) + test de la tonte à Palmer pour remplacer Carriet (travaux).
- Début des actions de régénération naturelle de parcelles boisées en fonction des préconisations faites par l'étude Arbre Expert.
- Début des actions de mise en défens de parcelles notamment sur les parcs les plus fréquentés et en lien avec la pratique de la course d'orientation.

Réalisation d'études stratégiques en 2024 :

- Usages du parc des Coteaux : Mise en place de plan de gestion des usages : ateliers de concertation, travail de cartographie. Traduction du règlement du parc des coteaux en arrêtés municipaux et test des outils pour l'organisation de manifestations respectueuses de l'environnement. 42 km de parcours sportifs, validés par les services des villes et les usagers sportifs ont été cartographiés.
- Résilience du patrimoine arboré : Déploiement d'une étude sur l'adaptation du patrimoine arboré au changement climatique sur 4 nouveaux parcs (la Burthe, l'Ermitage et Rozin/Panoramis). Confiée à la Société Forestière.
- Lancement d'une étude sur les stratégies de renaturation du patrimoine arboré sur les parcelles les plus vulnérables aux changements climatiques. (Confiée à Arbre Expert).
- Milieux humides : l'étude de 2021 a souligné des problèmes de continuités des zones humides sur le parc des Coteaux. L'objectif est donc de mener une réflexion sur la restauration de cette continuité et d'identifier les endroits les plus adaptés pour la création de points d'eau, en plus de ceux déjà identifiés dans le plan de gestion. Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'axe 1 et de l'axe 2 du programme Biodiver'Cité : « suivre l'état de la biodiversité du territoire » et « préserver et restaurer les milieux naturels ».

Restitution de l'étude sur les zones humides (confiée à Eliomys) lors du parcLAB de Mars 2025.

- Bilan global du plan de gestion écologique : au plus tard en 2027, après presque 10 ans de mise en œuvre du plan de gestion (depuis 2017-2018), il est prévu de réaliser un bilan global. Celui-ci aura pour objectif d'évaluer les bénéfices sur la biodiversité

des actions de gestion mises en place, notamment des expérimentations telles que le pâturage itinérant ou encore la fauche avec exportation (fenaïson en régie). Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'axe 1 et de l'axe 2 du programme Biodiver'Cité : « suivre l'état de la biodiversité du territoire » et « préserver et restaurer les milieux naturels ». Ce bilan prendra la forme d'une restitution avec retours sur expériences et proposition d'amélioration continue (grâce aux fiches actions).

- Bilan carbone du parc des Coteaux : il s'agit d'évaluer les capacités de séquestration carbone du parc.

Objectifs 2025

- Poursuivre les suivis spécifiques à l'Azuré du Serpolet mais nouvelle méthodologie (suivi participatif avec les jardiniers formés à Propage et florilège + relevé fourmis myrmica sur deux parcelles du Castel)
- Poursuivre l'étude sur l'adaptation au changement climatique du patrimoine arboré du parc des Coteaux mais différemment : des parcelles identifiées (descente de cime et envahies par le laurier sauce) seront étudiées par Arbre Expert pour des expérimentations d'opérations de régénération naturelle.
- Restituer l'étude sur les zones humides et en fonction des retours des villes, clôturer cette étude.
- Poursuivre le travail de préfiguration d'un plan de gestion des usages : ateliers de concertation, collecte de données ciblées Course d'Orient. En fonction des résultats du stage sur cet usage, des opérations de repositionnement de balises seront entamées. Par la suite, ces zones identifiées comme « sur-fréquentées » feront l'objet de projets de mise en défens.

Développement d'actions de médiation et de sensibilisation à l'environnement du parc des Coteaux en 2024 :

- Animation auprès du jeune public du jeu du parc des Coteaux dans les établissements scolaires et péri-scolaires de la Rive Droite (collèges y compris).
- Une nouvelle animation en binôme (cheffe de projet + bergère) a été testée en 2024 pour sensibiliser les élèves au troupeau et aux usages dans le parc des Coteaux (par le jeu du parc des Coteaux + balade guidée).
- Déploiement d'une deuxième édition d'un programme d'animations nature « parc des Coteaux » : 40 animations ont été réalisées (balade nature, escape game, animations autour du troupeau de brebis, stand lors des événements locaux...), soit 22 animations en plus par rapport à 2023.
- L'objectif pour 2025 est de reconduire une 3e programmation d'animations nature.
- La démarche de médiation portée par le GPV s'inscrit dans le cadre de l'axe 4 du programme Biodiver'Cité de Bordeaux métropole : « sensibiliser grand public, élus et acteurs du territoire ».

En parallèle, il est prévu de mener des actions de sensibilisation sur les réseaux sociaux (Instagram et Facebook) mais aussi dans les clubs et magasins d'équipement sportif.

Objectifs 2025

- Lancer une nouvelle édition du programme d'animations.
- Déployer une campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux (Instagram du parc des Coteaux).
- Décliner le règlement du parc des Coteaux en version « guide de bonnes pratiques » et réflexion sur les messages prioritaires à faire passer (quels messages, quelle forme, quel canal de diffusion ?) → Ateliers à venir avec les services communication, sports et environnement des 5 communes du parc des Coteaux.

Poursuite de la coordination du plan de gestion écologique

Le GPV poursuivra l'animation du parLAB avec 3 rencontres annuelles, ainsi qu'un COTECH et un COPIL en fin d'année. La cheffe de projet parc des Coteaux continuera

d'assurer la coordination et le suivi des actions de gestion, notamment le pâturage itinérant, la fenaïson en régie ou encore les actions de sciences participatives (protocole PROPAGE). Un nouveau cycle de formation « Maître Jardinier du parc des Coteaux » est en cours en partenariat avec le CNFPT. Ce volet s'inscrit dans le cadre de l'ensemble des axes du programme Biodiver'Cité.

Objectifs 2025

Poursuivre l'animation du parcLAB en lien avec les acteurs locaux (élus, chargés de mission des collectivités locales, jardiniers des villes, associations locales, habitants et usagers), organiser une rencontre dédiée aux usagers

Ecopâturage intercommunal

L'une des actions du plan de gestion, de portée intercommunale, est la mise en place d'un pâturage itinérant sur le parc des Coteaux.

Ce projet de d'écopâturage vise à :

- Améliorer la gestion des espaces enherbés, des prairies et des sous-bois présents dans le parc des Coteaux. Les brebis préviennent l'embroussaillage et permettent une gestion douce avec exportation de la matière permettant de favoriser une plus grande diversité végétale. Ce volet fait l'objet d'un partenariat avec Bordeaux Métropole et le Conservatoire Botanique Sud Atlantique afin d'évaluer l'évolution de la végétation pâturée, dans le cadre de l'action 2.3 du programme Biodiver'Cité 2021-2026.
- Œuvrer en faveur de la conservation de races menacées (brebis landaises mises à disposition par le Conservatoire des Races d'Aquitaine).
- Mettre en place un outil pédagogique et de sensibilisation à la gestion écologique par l'animal. La bergère et le troupeau permettent par ailleurs de créer du lien avec les habitants, stimulent les imaginaires et maintiennent la mémoire collective du passé agricole du coteau.

Pour la période 2024-2027 il est notamment proposé

- De mener une transhumance chaque année sur différents sites du parc des Coteaux et de réfléchir à une meilleure adaptation du parcours par rapport aux évolutions climatiques.
- De renouveler le matériel nécessaire au projet (filets, claies etc.)
- De poursuivre les animations auprès du grand public pour les sensibiliser à la gestion écologique d'espaces verts et au métier de berger urbain. Ce projet s'inscrit dans l'activation d'une maison itinérante du projet du parc des coteaux, portée par les 4 villes du GPV.
- De mobiliser un réseau de bénévoles permettant de soutenir la bergère dans ses tâches et d'encourager la participation citoyenne.
- De continuer, dans le cadre du projet métropolitain BiodiverCité et en partenariat avec le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, le suivi de l'impact du pâturage sur les pelouses calcicoles.
- D'étudier les possibilités de valorisation de la laine produite par le troupeau, en partenariat avec l'Espace Textile.
- De réaliser un bilan global de l'action courant 2026 (6 ans après sa mise en œuvre).

Objectifs 2025

- Lou-Anne Dupont déploiera une période de tuilage en vue du recrutement d'un / d'une nouvelle bergère en 2026, qu'elle accompagnera à sa prise de poste (formations, passage du permis remorque...).
- Mener l'action de pâturage en itinérance de début mars à mi-octobre 2025.
- Recruter 1 ou 2 stagiaires aide-bergère pour appuyer Lou-Anne Dupont durant toute la période de l'itinérance.
- Création de 2 nouveaux parcs fixes, et réparations sur les parcs existants.

- Pérenniser le parcours réalisé en 2023-2024 et ré-itérer l'expérience du pâturage sur un nouveau site à enjeu : la prairie du Fil Vert du Castel (habitat de l'Azuré du Serpolet).
- Poursuivre les animations auprès des scolaires et du grand public pour les sensibiliser à la gestion écologique d'espaces verts et au métier de berger urbain.
- Relancer la dynamique du réseau de bénévoles permettant de soutenir la bergère dans ses tâches et d'encourager la participation citoyenne via les Réseaux Sociaux et les gazettes des villes.
- Continuer, dans le cadre du projet métropolitain BiodiverCité et en partenariat avec le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, le suivi de l'impact du pâturage sur les pelouses calcicoles.

Etude prévue en 2025 et confiée au CEN NA.

Poursuivre l'étude sur les possibilités de valorisation de la laine produite par le troupeau, en partenariat avec l'Espace Textile, le Conservatoire des Races d'Aquitaine, les Francas et l'Université de Bordeaux → le stage 2025 porte sur le pâturage en milieu urbain et la valorisation de la laine. Un stagiaire en école d'agronomie et agriculture a été recruté pour 6 mois.

Budget prévisionnel global pour 2025 :

Pour l'ensemble des 2 actions du GIP-GPV, le budget prévisionnel de fonctionnement total s'élève à **203 650 € TTC**.

Le GIP-GPV sollicite un fonds de concours global de 96 000 € pour 2025, soit 47,14 % du budget prévisionnel total, réparti suivant les modalités détaillées ci-après :

- Au titre du « soutien de l'ingénierie mis en œuvre pour l'animation générale de la démarche et sa valorisation en matière de communication », le GIP-GPV sollicite un fonds de concours de 58 000 €, ce qui représente 45,44 % du budget prévisionnel de cette action.
- Au titre du « soutien au développement de l'éco-pâturage intercommunal », le GIP-GPV sollicite un fonds de concours de 38 000 €, soit 50 % du budget prévisionnel de cette action.

BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT 2025 (€) TTC

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
Animation générale, études, médiation environnementale, communication		Département de la Gironde	38 870 €	30,45 %
Ingénierie et stagiaire usages	54 000 €	Bordeaux Métropole (CODEV parLAB)	58 000 €	45,44 %
Frais de fonctionnement	15 650 €			
Etudes et expertises	28 000 €	Autofinancement	25 780 €	20,19 %
Médiation	22 000 €			
environnementale	8 000 €	Autres : Bailleurs	5 000 €	3,92 %
Communication				
SOUS-TOTAL	127 650 €	SOUS-TOTAL	127 650 €	100 %
Eco-pâturage intercommunal		Département de la	10 893 €	14,33 %

Ingénierie bergère	42 000 €	Gironde		
Stagiaire aide bergère	4 000 €			
Frais de fonctionnement	7 200 €			
Travaux et prestations	14 300 €			
Achat et entretien	8 500 €			
		Bordeaux Métropole (CODEV écopaturage)	38 000 €	50 %
		Autofinancement	27 107 €	35,67 %
SOUS-TOTAL	76 000 €	SOUS-TOTAL	76 000 €	100 %
TOTAL DEPENSES	203 650 €	TOTAL RECETTES	203 650 €	

Le GIP-GPV a la charge de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Le fonds de concours proposé au total par Bordeaux Métropole pour l'année 2025 s'élève donc à **96 000 €**.

Les modalités de versement de cette subvention sont définies dans la convention annexée. Cette demande de subvention respecte les modalités d'éligibilité aux aides métropolitaines définies par le Règlement général d'intervention pour la réalisation des projets Nature, Agriculture et Alimentation de Bordeaux Métropole. Elle répond aux critères de majoration suivants :

- Qualité écologique et niveau d'exigence technique : un plan de gestion a été réalisés et est régulièrement actualisé via la réalisation d'études écologiques.
- Innovation et expérimentation : le projet participe à la sensibilisation du grand public et la démarche conduit à adapter les usages sportifs, récréatifs et culturels aux enjeux écologiques du parc.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU la délibération métropolitaine n°2023-595 du 1er décembre 2023 relative aux contrats de co-développement 2024-2027,

VU la délibération métropolitaine n° 2024/213 du 12 avril 2024 relative au Règlement général d'intervention pour la réalisation des projets Nature, Agriculture et Alimentation des communes de Bordeaux Métropole,

VU la délibération du conseil d'administration n°2024-20 du conseil d'administration du GPV du 11/12/2024 validant le programme d'études sur le Parc des Coteaux et autorisant le Président à solliciter des subventions,

VU les dossiers de demande d'aide présenté par le GIP-GPV,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT QUE cette action est inscrite aux contrats de co-développements 2024-2027 des communes de Bassens, Lormont, Floirac, Cenon et Carbon-Blanc, et qu'elle répond à l'enjeu métropolitain de préservation et de valorisation des milieux naturels, dans une logique combinée de gestion écologique et de sensibilisation du public,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer au GIP-GPV un fonds de concours de fonctionnement de **58 000 €** pour l'année 2025 au titre du projet « Parc des Coteaux - Plan de gestion écologique

intercommunal : soutien à l'ingénierie mis en œuvre pour l'animation générale de la démarche et sa valorisation en matière de communication ».

Article 2 : d'attribuer au GIP-GPV un fonds de concours de fonctionnement de **38 000 €** pour l'année 2025 au titre du projet « Parc des Coteaux - Plan de gestion écologique intercommunal : soutien au développement de l'éco-pâturage intercommunal ».

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention financière ci-annexée.

Article 4 : d'autoriser Madame La Présidente à signer et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : d'imputer la dépense correspondant à l'action « Parc des Coteaux - Plan de gestion écologique intercommunal : soutien à l'ingénierie mis en œuvre pour l'animation générale de la démarche et sa valorisation en matière de communication », au budget principal de l'exercice 2025 en section de fonctionnement, chapitre 65, article 657381, fonction 76.

Article 6 : d'imputer la dépense correspondant à l'action « Parc des Coteaux - Plan de gestion écologique intercommunal : soutien au développement de l'écopâturage intercommunal », au budget principal de l'exercice 2025 sur la section de fonctionnement, chapitre 65, article 657381, fonction 511.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Monsieur EGRON, Madame LACUEY, Madame LEPINE, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Monsieur TOUZEAU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 4 avril 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,